

L'industrie du cinéma face à la transition numérique

La Chaire IRSN a organisé le 18 avril 2019 une conférence sur l'industrie du cinéma face à la transition numérique.

C'est en effet un secteur qui a beaucoup évolué avec la transition numérique : numérisation des salles, nouvelles offres de vidéo à la demande avec de nouveaux acteurs, évolution des échanges comme de la diversité, recomposition industrielle aussi, etc. Ces mutations ont lieu au niveau mondial avec un poids croissant de nouveaux lieux de production. Elles touchent l'Europe et la diversité des filières de cinéma qui la caractérise. Elle concerne bien sûr la France qui a construit son « exception » et sa « diversité culturelle » sur un modèle original et puissant du financement du cinéma.

A présent, la soutenabilité de l'écosystème du cinéma est posée par les nouveaux modes d'exploitation à l'ère numérique. La chronologie des modes d'exploitation demeure, mais elle évolue, tandis que le rôle de chaque segment est modifié : les salles de cinéma, les chaînes audiovisuelles, la vidéo physique et surtout de la vidéo à la demande.

A quelles conditions le secteur va-t-il surmonter cette mutation qui n'est pas numérique, mais l'effet d'une révolution qui était numérique ? Celle-ci a profondément transformé le système de distribution. Elle a ouvert la porte à de nouveaux entrants, d'abord dans la distribution et désormais dans la production. Elle a accéléré des formes de mondialisation de l'offre. Elle a encore bousculé l'économie du prix des offres de cinéma à travers le téléchargement, les abonnements illimités en ligne.

L'écosystème classique du cinéma est désormais ouvert à la multiplicité des canaux de diffusion et dès lors à de nouveaux entrants, en particulier des OTT issus des GAFAN. Une recomposition industrielle et financière se poursuit ou s'engage qui intéresse tous les acteurs de la filière du cinéma, mais encore les opérateurs de télécommunications et les plates-formes numériques. Pareille mutation – souvent peu analysée – implique des approches multiples qui ne concernent plus seulement l'économie du cinéma, mais la nouvelle économie des industries culturelles et des médias dans laquelle s'inscrit désormais l'économie du cinéma.

La transformation à l'œuvre rouvre le champ de la régulation minutieuse du cinéma et la place dans un espace plus vaste mieux connu du droit de la concurrence, de l'économie industrielle comme de l'économie numérique. Est donc mobilisée une réflexion plus large sur les modes de régulation sectorielle comme sur l'économie publique du secteur.

Ce sont ces enjeux et ces défis, que cette conférence entendait explorer avec des approches académiques diverses et des échanges avec des représentants du secteur professionnel.

Cette conférence a d'abord proposé des présentations de :

Philippe CHANTEPIE (Chaire IRSN) sur « [le cinéma et son financement à l'épreuve numérique : tendances et multiplication d'effets-ciseaux](#) ». Cette présentation est issue d'une [étude](#) réalisée au début novembre 2018.

Thomas PARIS (HEC) sur la « [chronologie des médias](#) »

Julien JOURDAN (Université Paris Dauphine) sur « [l'industrie du cinéma face à la transition numérique: quelques considérations stratégiques](#) » et a proposé quelques pistes de réflexion.

et une présentation d'un article de Pierre-Jean BENGHOZI (CNRS-École Polytechnique), Elisa SALVADOR (ESSCA School of Management, Paris) et Jean Paul SIMON, (JPS Public Policy Consulting, Séville) sur « [Numérique et cinéma, de nouvelles formes d'intermédiation / de nouveaux leviers de création](#) »

En introduction au débat qui a réuni des professionnels représentant toutes les parties prenantes de la filière, nous avons bénéficié de la présence d'Aude ACCARY-BONNERY, Directrice générale adjointe du CNC, en charge de la stratégie et du contrôle. Elle a rappelé les dispositions adoptées par le CNC pour [soutenir la création](#).

Vincent GRIMOND (Wildbunch), François HURARD (Ministère de la Culture), Alain LE DIBERDER (Buzz2Buzz), Pascal ROGARD (SACD), Matthieu VIALA (Makever) ont ensuite vigoureusement débattu de la situation de l'industrie du cinéma en France, depuis la question des droits d'auteurs et les effets de la nouvelle directive européenne sur le sujet, jusqu'à la pléthore (ou non) d'offres sur le marché français. L'ombre des plateformes numériques et en particulier de Netflix a plané sur ce débat avec une discussion sur l'absence de réponse européenne.

Enfin, Elisabeth FLÜRY-HERARD (ancienne vice-présidente de l'Autorité de la Concurrence et ancienne Membre du CSA) a conclu les débats en revenant sur [l'avis récent de l'Autorité de la Concurrence sur le secteur de l'Audiovisuel](#). Elle souligne d'abord les évolutions dans le financement du cinéma par les télévisions, qu'elles soient gratuites ou payantes, pour lesquelles la baisse des ressources financières est importante et donc les capacités de financement des contenus. Dans le même temps, le coût des contenus premium explose. Netflix de son côté, qui se positionne sur le marché mondial poursuit un rythme d'acquisition d'abonnés, ce qui, malgré son endettement, intéresse les toujours les marchés financiers. Il est indispensable de redéfinir le marché, les anciennes définitions ayant explosé : linéaire/non linéaire, national/international, SVOD/TV payante, TV payante/TV gratuite, publicité TV/ publicité digitale,...

Elisabeth Flüry-Hérard s'interroge alors sur la façon de rendre les acteurs français et européens plus fort par l'accès aux droits et la capacité de les exploiter.

Lors des discussions au cours de cette journée, il a été beaucoup question de la situation européenne et internationale (merci à Aimé Besson du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), par exemple sur l'imposition, à partir de cette année, d'un quota de 30% de contenu européen aux services de streaming les plus populaires, notamment Netflix et

Amazon Prime Video (<https://siecledigital.fr/2018/10/05/leurope-impose-des-quotas-de-contenus-a-netflix-et-amazon/>) ou sur les conditions d'accès aux œuvres européennes. Un nouvel outil, lancé le 16 avril par l'Observatoire européen de l'audiovisuel, constitue une véritable base de données des films européens disponibles sur les services de VOD en Europe, couvrant plus de 150 services de vidéos à la demande (VOD) et recensant 35 000 films européens.

<http://lumierevod.obs.coe.int/>

Il existe également une étude réalisée en 2016 par l'Observatoire européen de l'audiovisuel sur les plateformes en Europe (sur ce sujet, une actualisation intéressante des données est proposée par le réseau européen EUROVOD qui a constitué une liste et une typologie des plateformes disponibles en Europe ainsi qu'étudié leurs parts de marché respectives).

https://search.coe.int/observatory/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016807835be